

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2021-180

PUBLIÉ LE 9 JUILLET 2021

Sommaire

DGFIP /

45-2021-07-08-00002 - DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE
CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL (2 pages)

Page 3

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret / DRDFIP

45-2021-07-08-00003 - DÉCISION DE DELEGATIONS SPECIALES DE
SIGNATURE POUR LES MISSIONS RATTACHEES (2 pages)

Page 6

DGFIP

45-2021-07-08-00002

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE
CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL**

Le comptable, responsable des Services de la Publicité Foncière et d'Enregistrement (SPFE) d'ORLÉANS 1,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à compter du 8 juillet 2021 à Mme Sylvie DOYEN, Inspectrice des Finances Publiques, adjointe au responsable du service de publicité foncière d'ORLÉANS 1, à Monsieur Julien Brugerat, Inspecteur des Finances Publiques et à Monsieur Christophe Vallier, Inspecteur des Finances Publiques à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) Au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, tous les actes d'administration et de gestion du service .

Article 2: Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Loiret

Fait à ORLÉANS, le 8 juillet 2021

Le responsable des services de Publicité Foncière et d'Enregistrement d'Orléans 1,

Signé : M. Denis Sambras

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2021-07-08-00003

DÉCISION DE DELEGATIONS SPECIALES DE
SIGNATURE POUR LES MISSIONS RATTACHEES

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE
POUR LES MISSIONS RATTACHÉES**

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu le décret du Président de la République en date du 29 août 2019 nommant M. Bruno DALLE administrateur général des finances publiques de classe normale et directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, à compter du 1^{er} septembre 2019,

ARRÊTE

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la mission maîtrise des risques

1.1 Mme Christel PARIZOT, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la mission Maîtrise des risques reçoit délégation à l'effet de signer les pièces et documents relatifs aux attributions de son domaine d'activité.

1.2 – en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christel PARIZOT, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux :

- Mme Isabelle GAULE, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale,
- M. Bernard NORMAND, inspecteur des finances publiques,

pour les mêmes pouvoirs.

2. Pour la mission départementale d'audit

- M. Laurent CHARPY, inspecteur principal des finances publiques,
- Mme Delphine LECLERC, inspectrice principale des finances publiques,
- Mme Émeline ROBERT, inspectrice principale des finances publiques,
- M. Bruno BOUDIER, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe,

à l'effet de signer les remises de services et procès-verbaux d'installation des comptables et agents comptables du département du Loiret, ainsi que toutes pièces annexes.

3. Pour la mission politique immobilière de l'État :

- 3.1 – M. Olivier DE SORAS, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, responsable régional de la politique immobilière de l'État en région Centre-Val de Loire, pour me suppléer et signer, seul ou concurremment avec moi tout document ou courrier ayant trait à la conduite de la politique immobilière de l'État en région Centre.
- 3.2 – en cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier DE SORAS, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux,
 - M. Benoît LECLERC, administrateur des finances publiques.

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Loiret.

Fait à Orléans, le 08 juillet 2021

L'administrateur général des finances publiques,
directeur régional des finances publiques,

Bruno DALLES